



Délibération
n°2021-136 du 2 novembre 2021

**OBJET – Culture : Théâtre du Briançonnais –
tarifs 2021/2022**

Rapporteur : Catherine VALDENAIRE

Annexe : Néant

Le 02 novembre 2021 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 27 octobre 2021 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Président, M. Arnaud MURGIA.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 28

Nombre de pouvoirs : 5

Mme Marine MICHEL est nommée secrétaire de séance.

Sont présents : M. Arnaud MURGIA, Mme Catherine VALDENAIRE, M. Éric PEYTHIEU, Mme Claire BARNÉOUD, M. Richard NUSSBAUM, Mme Émilie DESMOULINS, M. Christian JULLIEN, Mme Annie ASTIER CONVERSET, M. Jean-Marc CHIAPPONI, Mme Élixa FAURE, M. André MARTIN, Mme Michèle SKRIPNIKOFF, M. Patrick MICHEL, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre PIC, M. Jean-Marie REY, M. Pierre LEROY, M. Vincent FAUBERT, Mme Corinne CHANFRAY, Mme Catherine BLANCHARD, Mme Marine MICHEL, M. Emeric SALLE, M. Gilles PERLI, M. Thierry AIMARD, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, M. Jean-Pierre MASSON, Mme Patricia ARNAUD.

Ont donné pouvoir : M. Elie HAMDANI à M. Vincent FAUBERT,
Mme Maryse XAUSA FRANÇOIS à M. Jean-Marc CHIAPPONI,
M. Thomas SCHWARZ à M. Sébastien FINE,
M. Guy HERMITTE à M. Arnaud MURGIA,
Mme Claudine CHRÉTIEN à M. Thierry AIMARD.

Madame la Vice-Présidente ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

Vu l'arrêté préfectoral n° 05-2021-06-25.00002 du 25 juin 2021 approuvant les statuts de la CCB notamment en matière de construction, aménagement, gestion et entretien des équipements culturels d'intérêt communautaire, dont le Théâtre du Briançonnais,

Vu la convention de Délégation de Service Public, en date du 25 avril 2017, confiant la gestion de l'équipement « Théâtre du Briançonnais » à l'Association de Développement Artistique et Culturel du Briançonnais pour 6 ans, soit du 1^{er} mai 2017 au 30 avril 2023,

Vu l'article 20-2 de cette convention de délégation de service public, relatif aux conditions de variation des tarifs,

Vu la demande formulée par le délégataire, l'Association de Développement Artistique et Culturel (ADAC) du Briançonnais propose d'adopter une nouvelle grille tarifaire simplifiée à partir de la saison 2021/2022.

Vu l'avis favorable du Bureau Exécutif du 21 octobre 2021 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Cohésion sociale et territoriale du 26 octobre 2021 ;

AR Prefecture

005-240500439-20211102-2021_136-DE
Reçu le 08/11/2021
Publié le 08/11/2021

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **Valide** la grille tarifaire 2021/2022 ci-dessous du Théâtre du Briançonnais qui est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2021 :
 - un tarif normal à 12 €,
 - un tarif réduit à 8 € : - de 18 ans, minimas sociaux, RSA, AAH (Allocation Adulte Handicapé), CMUC (complémentaire santé solidaire), ASPA (allocation aux personnes âgées), CMU, coefficient < 650 euros.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président,

Arnaud MURGIA



Date de transmission au contrôle de légalité :

08 NOV. 2021

Date affichage :

08 NOV. 2021

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.